



**DÉFINITION DU DOMAINE D'ÉVALUATION
POUR LA SANCTION ET LA RECONNAISSANCE**

Cours

Propos liés à l'environnement physique et social

FRE-1104-3

Programme d'études de la formation de base commune

Français, langue seconde

Novembre 2012

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 1
Contenu de l'évaluation	p. 2
Précisions sur le contenu de l'évaluation	p. 3
Les critères d'évaluation	p. 3
La maîtrise des connaissances	p. 3
La pondération	p. 3
Les savoirs	p. 3
Spécifications des instruments d'évaluation	p. 4
L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée	p. 4
La composition de l'épreuve	p. 4
Les outils de collecte de données	p. 4
Le matériel autorisé	p. 5
Les outils de jugement	p. 5
Le seuil de réussite	p. 5
La reprise	p. 5

Introduction

La définition du domaine d'évaluation (DDE) assure la correspondance entre le cours et les instruments d'évaluation. Elle sert à sélectionner, à organiser et à décrire les éléments essentiels et représentatifs du cours. Elle se fonde sur le programme d'études et sur le cours, mais elle ne peut en aucun cas les remplacer dans la planification des activités d'enseignement.

La définition du domaine d'évaluation est le document de référence qui assure la validité des épreuves sur le plan provincial¹. En outre, elle permet l'élaboration d'épreuves en versions équivalentes.

La définition du domaine d'évaluation des épreuves ministérielles est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La définition du domaine d'évaluation des autres épreuves est élaborée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par la Société GRICS (BIM), si elle en reçoit le mandat des commissions scolaires. D'un point de vue éthique, seuls les responsables de l'élaboration des définitions du domaine d'évaluation, nommés précédemment, peuvent en modifier le contenu.

Les épreuves élaborées par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont conformes au contenu des définitions du domaine d'évaluation concernées. Il est recommandé qu'il en soit ainsi pour les autres épreuves.

1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2003), *Politique d'évaluation des apprentissages*, page 55.

Contenu de l'évaluation

Renseignements généraux	
<p>Domaines généraux de formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement et consommation • Citoyenneté <p>Domaine d'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues <p>Classe de situations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interaction par rapport à un environnement 	<p>Programme d'études</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français, langue seconde <p>Cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propos liés à l'environnement physique et social FRE-1104-3
Éléments essentiels visés par l'évaluation	
<p>Compétence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter une situation de vie liée à la classe de situations visée par le cours. 	<p>Catégories de savoirs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intentions de communication • Éléments grammaticaux • Conventions de communication • Vocabulaire lié aux situations

Critères d'évaluation et pondération	
<p>Critères d'évaluation de la compétence</p> <p>Expression orale adéquate de renseignements élémentaires (40 %)</p> <p>Expression écrite adéquate de renseignements élémentaires (15 %)</p> <p>Interprétation adéquate de renseignements oraux élémentaires (30 %)</p> <p>Interprétation adéquate de renseignements écrits élémentaires (15 %)</p>	<p style="text-align: center;">Maîtrise des connaissances</p> <p>La maîtrise des connaissances suppose leur acquisition, leur compréhension, leur application et leur mobilisation, d'où le lien d'interdépendance entre les connaissances et les critères d'évaluation de la compétence.</p>

Précisions sur le contenu de l'évaluation

Les critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont pris tels qu'ils sont formulés dans le cours.

Précisions sur les critères d'évaluation

Expression orale adéquate de renseignements élémentaires

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- respecter l'intention de communication;
- tenir compte des éléments grammaticaux;
- respecter les conventions de la communication;
- utiliser un vocabulaire de base lié à la situation.

Expression écrite adéquate de renseignements élémentaires

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- respecter l'intention de communication;
- tenir compte des éléments grammaticaux;
- utiliser un vocabulaire de base lié à la situation.

Interprétation adéquate de renseignements oraux élémentaires

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- reconnaître le sens des mots ou des groupes de mots;
- dégager le sens global du message.

Interprétation adéquate de renseignements écrits élémentaires

Ce critère mesure la capacité de l'adulte à :

- reconnaître le sens des mots ou des groupes de mots;
- dégager le sens global du message.

La maîtrise des connaissances

L'évaluation des connaissances s'effectue par l'intermédiaire de l'évaluation de la compétence, à l'aide des tâches liées aux critères d'évaluation.

La pondération

La pondération accordée à l'évaluation de la compétence est de 100 %. La répartition de la pondération des critères d'évaluation est présentée dans le tableau de la page précédente.

Les savoirs

Les savoirs visés par l'évaluation de la compétence sont ceux visés par le cours et ceux des cours précédents. Ils sont choisis en fonction du traitement de la situation de vie.

Spécifications des instruments d'évaluation

L'épreuve : nombre de parties, sections, déroulement et durée

L'épreuve est composée d'une seule partie, répartie en trois sections qui sont administrées lors d'une seule séance d'évaluation. L'épreuve est d'une durée maximale de 2 heures et les sections sont administrées sans ordre prédéterminé.

Préparation à l'évaluation : 45 minutes

Section « Expression orale » : environ 5 minutes

Section « Expression écrite » : environ 30 minutes

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit » : environ 40 minutes

La composition de l'épreuve

L'épreuve traite d'une situation de vie liée à l'interaction par rapport à un environnement.

Préparation à l'évaluation

L'adulte se familiarise d'abord avec la situation de vie à traiter pour l'évaluation, au cours de laquelle il aura à décrire, à informer, à proposer ou à s'informer sur l'environnement physique ou social d'ici ou d'ailleurs. Il prend ensuite des notes personnelles auxquelles il pourra se référer lors de l'échange verbal.

Section « Expression orale »

L'adulte participe à un échange verbal avec son enseignant.

Section « Expression écrite »

L'adulte rédige un court texte écrit d'environ trois ou quatre phrases lié à la situation de vie à traiter pour l'évaluation.

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

L'adulte écoute un court message de quelques minutes lié à la situation de vie à traiter. Ensuite, il répond oralement ou par écrit à des questions orales ou écrites.

L'adulte lit un court message lié à la situation de vie à traiter. Ensuite, il répond par écrit à des questions orales ou écrites.

Les outils de collecte de données

Section « Expression orale »

- Fiche d'observation, remplie par l'enseignant

Section « Expression écrite »

- Fiche d'observation, remplie par l'enseignant

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Questionnaire, rempli par l'adulte (si l'adulte répond par écrit)
- Liste de vérification, remplie par l'enseignant (si l'adulte répond oralement)

Le matériel autorisé

Préparation à l'évaluation

- Dictionnaire bilingue ou dictionnaire unilingue français
- Affiches, dépliants, brochures, revues, cartes (format papier ou format électronique)

Section « Expression orale »

- Notes personnelles prises pendant la préparation à l'évaluation

Section « Expression écrite »

- Dictionnaire bilingue ou dictionnaire unilingue français
- Grammaire
- Recueil de conjugaison

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Dictionnaire bilingue ou dictionnaire unilingue français

Les outils de jugement

Sections « Expression orale et expression écrite »

- Une grille d'évaluation à interprétation critérielle comportant une échelle d'appréciation à cinq échelons

Section « Interprétation de l'oral et de l'écrit »

- Une clé de correction

Le seuil de réussite

Le seuil de réussite est de 60 % pour l'ensemble de l'épreuve.

La reprise

L'épreuve doit être reprise en entier dans une version différente.